



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Marennnes Oléron (ou Pôle Marennnes Oléron), représenté par Monsieur Michel PARENT, son Président,

Les EPCI composant le territoire du Pôle du Pays Marennnes Oléron

-La Communauté de communes du Bassin de Marennnes représentée par Monsieur Patrice BROUHARD, son Président,

-La Communauté de communes de l'Île d'Oléron représentée par Monsieur Michel PARENT, son Président,

Et

-La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan représentée par Monsieur Hervé BLANCHÉ, son Président,

Et

-La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique représentée par Monsieur Vincent BARRAUD son Président,

le PETR et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Pôle Marennnes Oléron en date du 2 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennnes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Bassin de Marennnes en date du 2 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennnes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron en date du 17 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Îles

et Estuaires Charentais (Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan en date du 10 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique en date du 18 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

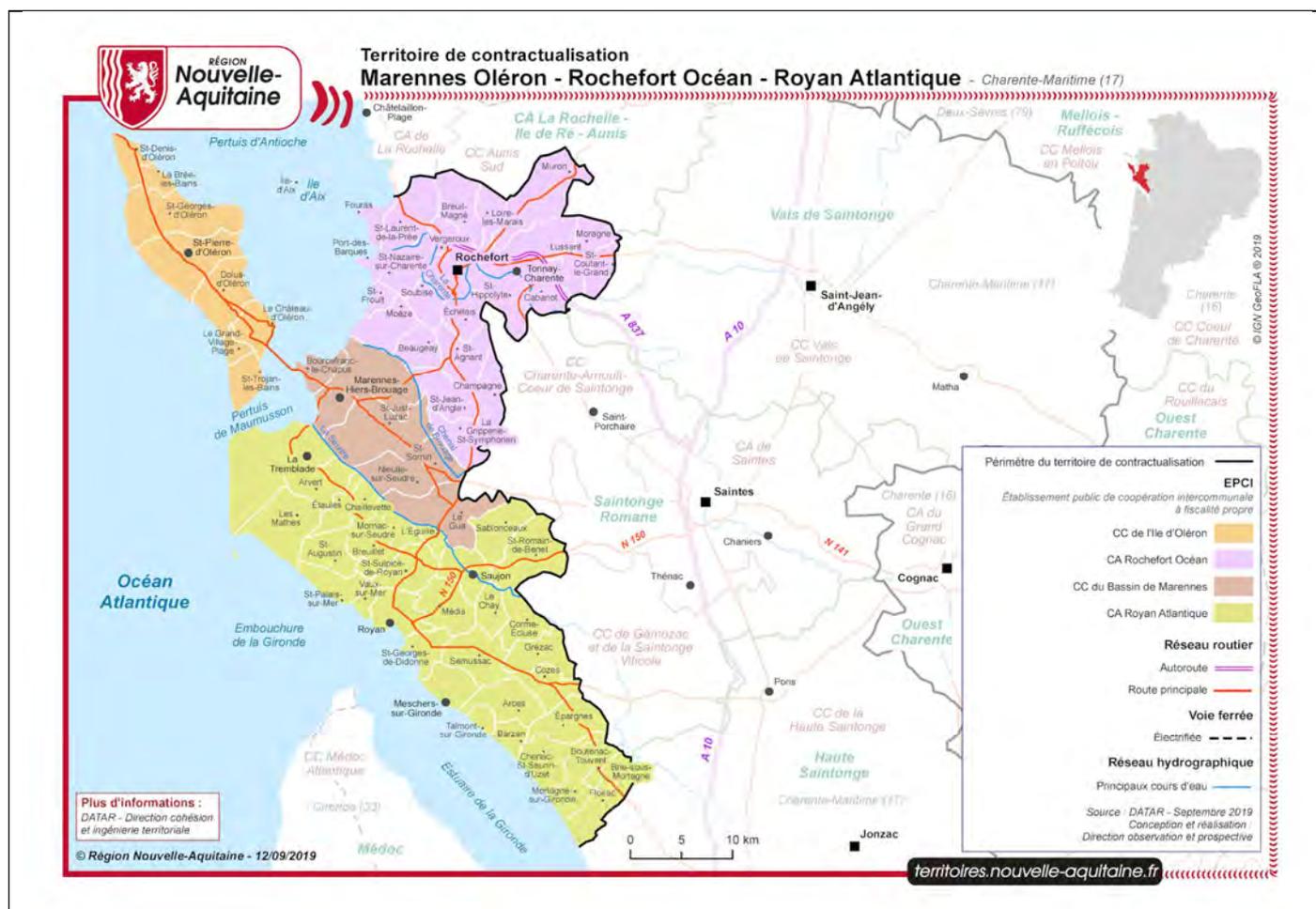
Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des

développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Données générales :

74 communes – 183 680 habitants

4 intercommunalités :

- Communauté de communes du Bassin de Marennes – 6 communes ; 15 412 habitants
- Communauté de communes de l'Île d'Oléron – 8 communes ; 22 203 habitants
- Communauté d'agglomération Rochefort Océan - 25 communes ; 63 585 habitants
- Communauté d'agglomération Royan Atlantique - 33 communes ; 82 480 habitants

Situé à l'ouest du département de Charente-Maritime, le territoire est composé des communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, et des communautés d'agglomération de Rochefort Océan et de Royan Atlantique.

Ce territoire littoral à la fois rural et urbain est animé par 2 grands pôles urbains, Rochefort et Royan et les pôles secondaires de Saujon, La Tremblade, Marennes, et Saint-Pierre d'Oléron.

Les six pôles de ce territoire relativement dense concentrent plus de la moitié de la population tandis que près de $\frac{3}{4}$ de la superficie du territoire est couverte par des espaces ruraux et périurbains.

Il intègre une part importante de l'espace littoral charentais, comporte une partie estuarienne et des îles (l'Île d'Oléron, l'Île d'Aix, l'Île Madame).

Ce territoire se caractérise par une dynamique démographique très soutenue qui s'explique par l'intensité du solde migratoire, signe d'une très forte attractivité territoriale. L'important solde naturel négatif, qui se renforce, atténue cependant la progression démographique. Il est caractéristique d'un vieillissement prononcé de la population.

La forte dynamique démographique s'accompagne d'une dynamique économique globalement modérée. Les activités d'agriculture-sylviculture-pêche et la fabrication de matériel de transport sont spécifiques du tissu économique du territoire. D'autres secteurs, à dominante présente, à savoir l'hébergement-restauration, le commerce réparation d'automobiles et de motocycles, et l'hébergement médico-social et action sociale (en lien avec la présence forte d'une population âgée) complètent la spécialisation du tissu économique.

Le tourisme constitue aussi un pan majeur de l'activité économique et apparaît comme le principal moteur de développement du territoire. L'importance de l'offre d'hébergements touristiques marchands, la très forte proportion de résidences secondaires et la forte fréquentation touristique appuient ce constat.

Le territoire dispose d'un environnement littoral d'îles, de zones humides, d'estuaires exceptionnels et reconnus. La présence de Réserves Naturelles Nationales, régionales, l'existence du Parc Naturel Marin et de nombreux sites Natura 2000 attestent la richesse de la biodiversité habitats naturels littoraux et des paysages. La présence sur le territoire de nombreux acteurs majeurs de l'environnement traduit l'importance de la biodiversité et des écosystèmes littoraux (Conservatoire du Littoral, LPO, Forum des Marais atlantiques,...). Cette richesse constitue un socle pour l'économie littorale et la croissance bleue et apporte aussi une réponse dans l'adaptation au changement climatique (risques inondation/submersion).

Des pressions et menaces s'exercent sur le territoire (démographique, touristique, consommation foncière, infrastructures), une littoralisation qui s'ajoute à la vulnérabilité environnementale et à la fragilité des milieux

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Pour les 4 EPCI de Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique, la vulnérabilité socio-économique identifiée se définit comme suit :

- La Communauté de communes de Marennes et la Communauté d'agglomération de Rochefort sont classées en vulnérabilité intermédiaire,

- La Communauté de communes de l’Ile d’Oléron et la Communauté d’agglomération de Royan sont peu ou pas vulnérables.
Le territoire de contractualisation est classé en vulnérabilité intermédiaire, étant composé d’au moins un EPCI vulnérable.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s’appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s’accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l’annexe 1 « note d’enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

□ **Axe stratégique 1/ Accompagner les dynamiques d’innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transition des entreprises et d’élévation des compétences**

Sous axe 1.1 : Soutenir le développement de l’innovation et des filières

Sous axe 1.2 Accompagner la mutation de l’économie touristique

Sous axe 1.3 Relocaliser l’agriculture et organiser les filières courtes

Sous axe 1.4 Développer la formation en adéquation avec les besoins du territoire

□ **Axe stratégique 2 / Renforcer l’attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants**

Sous axe 2.1 : Conforter les centres-villes et centre-bourgs dans l’ensemble de leur fonctions

Sous axe 2.2 : Garantir l’accès à la santé et aux soins

Sous axe 2.3 : Garantir l’accès de tous à un habitat approprié et économe en énergie

Sous axe 2.4 : Développer les mobilités du quotidien

Sous axe 2.5 : Proposer une offre artistique, culturelle, sportive et de divertissement de qualité à l’année et pour tous les publics

□ **Axe stratégique 3 / Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et bâtis du territoire**

Sous axe 3.1 : Valoriser, restaurer et protéger les espaces naturels sensibles et la biodiversité

Sous axe 3.2 : Préserver et promouvoir le patrimoine bâti et architectural

□ **Axe stratégique 4 / Préserver la qualité de l’environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l’adaptation du territoire face au changement climatique**

Sous axe 4.1 : Soutenir les stratégies des réductions et de valorisation des déchets

Sous axe 4.2 : Progresser vers la sobriété énergétique

Sous axe 4.3 : Lutter contre les risques naturels

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d’innovation en milieu rural. Les thématiques comme l’accès aux services essentiels, l’agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l’éducation,

l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique)** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI composant le territoire de projet, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Îles et Estuaires Charentais (Marennes Oléron Rochefort Océan et Royan Atlantique) et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région,

à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : ÉVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Pôle d'Equilibre
Territorial Rural (PETR) Marennnes
Oléron

Alain ROUSSET

Michel PARENT

A, le

A, le

Le Président de la Communauté de
communes du Bassin de Marennnes

Le Président de la Communauté de
communes de l'Ile d'Oléron

Patrice BROUHARD

Michel PARENT

A, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Rochefort Océan

Hervé BLANCHÉ

A, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

Vincent BARRAUD

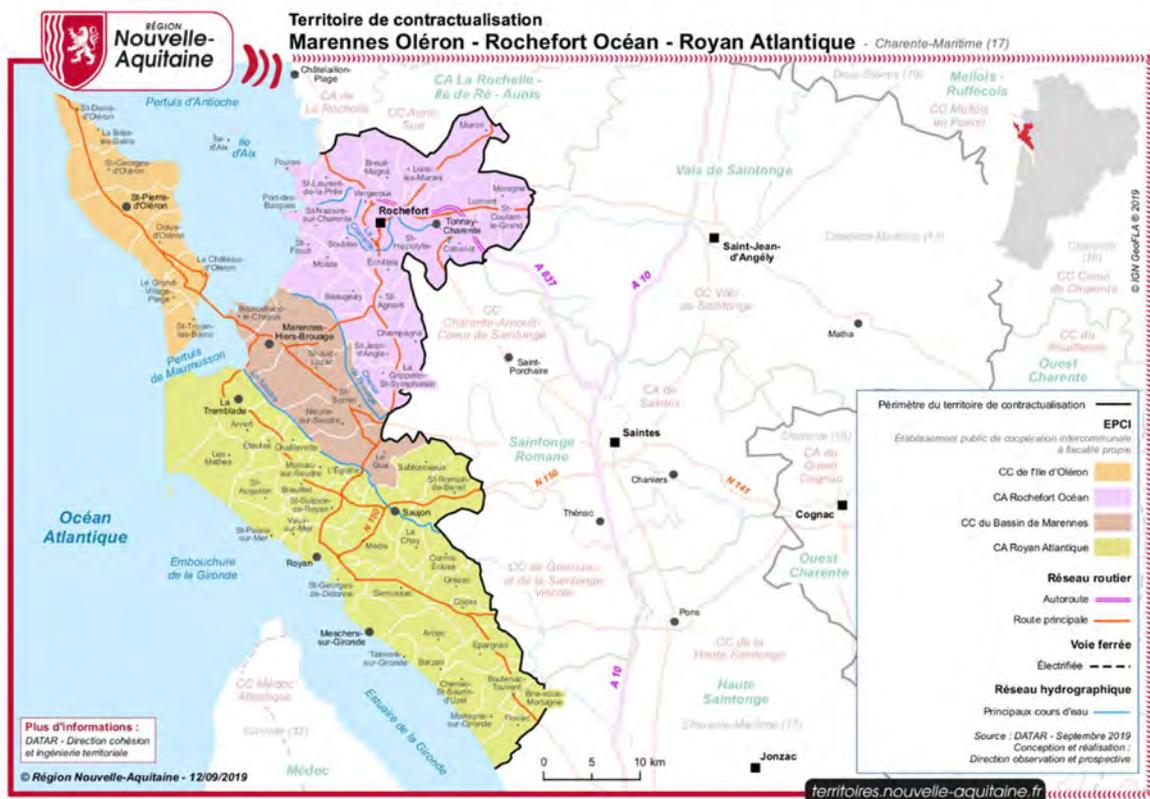
Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

NOTE D'ENJEU ASSEYANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE PARTAGÉE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



Territoire « Îles et Estuaires Charentais » (Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique)



1. Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Les dynamiques et les analyses développées ci-dessous sont dans la continuité des constats déjà faits sur la précédente période de contractualisation.

1.1. Dynamique démographique et aménagement du territoire




183 919 habitants
(Insee, RP 2018)

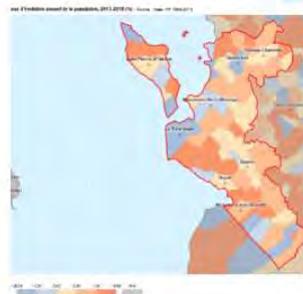

1 389 km²

Un équilibre rural – urbain : un territoire homogène



UN TERRITOIRE TRÈS ATTRACTIF
QUI BÉNÉFICIE D'UN TRÈS BON CADRE DE VIE.

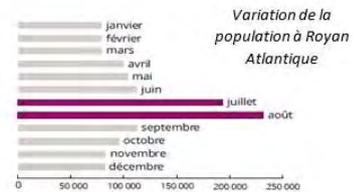
Une population
équitablement répartie



Une croissance globale de la population, mais une croissance ralentie et contrastée

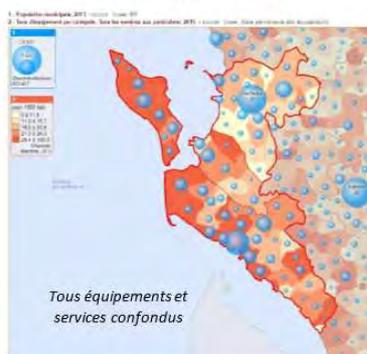
UNE FORTE ATTRACTIVITÉ RESIDENTIELLE ET TOURISTIQUE

Des variations saisonnières
très fortes, mais
inégalement réparties



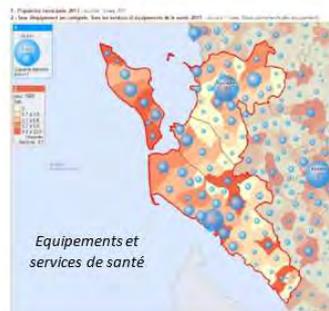
UN TERRITOIRE ORGANISÉ POUR LE TOURISME. DES DISPARITÉS TERRITORIALES DANS L'ACCÈS AUX SERVICES

Des niveaux d'équipements
adaptés aux pics touristiques



Tous équipements et services confondus

Des problématiques fortes en matière de Santé et de logement



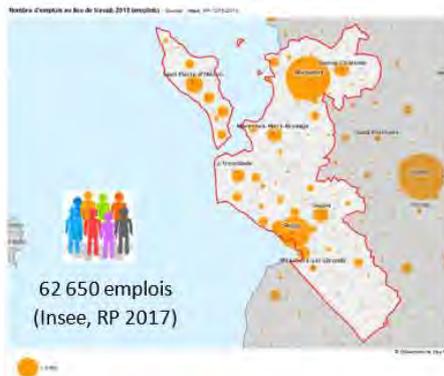
Equipements et services de santé



38% de résidence secondaire sur le territoire (11% en France)

1.2. Dynamiques économiques et sociales

Une répartition homogène de l'emploi



UNE DYNAMIQUE D'EMPLOI MODERÉE, UN CHOMAGE STRUCTURELLEMENT PLUS ÉLEVÉ

Des contrastes par intercommunalité

EPCI	taux de croissance		Situation relative du territoire		
	population	emploi	croissance population	croissance emploi	croissance emploi effective par rapport à l'attendu
CA Rochefort Océan	0,69%	1,08%	médiane	forte	supérieure
CA Royan Atlantique	3,20%	-0,10%	forte	médiane	conforme
CC de l'île d'Oléron	1,90%	0,76%	médiane	forte	conforme
CC du Bassin de Marennes	1,90%	-4,06%	médiane	faible	très inférieure
Territoire de contractualisation	2,05%	0,19%			
Région Nouvelle-Aquitaine	2,58%	0,80%			
France métropolitaine	1,99%	0,21%			

Source : Insee, traitements DITP

EPCI	Taux de chômage		dynamique chômage	taux de croissance de l'emploi	dynamique emploi
	2010-2014	2015-2019			
CA Rochefort Océan	15,0%	16,0%	fort	conforme à l'attendu	1,1%
CA Royan Atlantique	15,1%	16,1%	fort	conforme à l'attendu	-0,1%
CC de l'île d'Oléron	15,6%	16,3%	fort	conforme à l'attendu	0,8%
CC du Bassin de Marennes	15,5%	16,1%	fort	conforme à l'attendu	-4,1%
Nouvelle-Aquitaine	22,3%	23,3%			0,8%
France métropolitaine	22,3%	23,5%			0,2%

LES ACTIVITES ECONOMIQUES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Agriculture – Aquaculture – Pêche

3 686 emplois

- La conchyliculture, filière d'excellence de Marennes-Oléron
- La pêche : professionnelle, artisanale et compétitive
- Elevage, Viticulture, Maraichage et Cultures céréalières

Fabrication de matériels de transport

1 696 emplois

- Construction aéronautique : Airbus Atlantique et de nombreux sous-traitants
- Filière nautique : un tissu de TPE-PME

Tourisme

3 671 emplois

(Hébergements et Restauration)

- Des stations balnéaires pour un tourisme de masse
- Une renommée nationale
- De nombreux hébergements collectifs et résidences secondaires

Activités présentielles en croissance

- Commerce
- Santé humaine et action sociale

16 455 emplois

ETABLISSEMENTS DE +200 SALAIRES

Principaux établissements	Tranche d'effectifs salariés	Activité principale	Commune
AIRBUS ATLANTIC	1 000 à 1 999	Construction aéronautique et spatiale	Rochefort
CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT	500 à 999	Activités hospitalières	Rochefort
CENTRE HOSPITALIER ROYAN-ATLANTIQUE	500 à 999	Activités hospitalières	Vaux-sur-Mer
COMMUNE DE ROCHEFORT	250 à 499	Administration publique générale	Rochefort
COMMUNE DE ROYAN	250 à 499	Administration publique générale	Royan
SOCIETE DISTRIBUTION ROYANNAISE SA	250 à 499	Autres commerces de détail spécialisés divers	Royan
LED LAGRANGE SUD OUEST	250 à 499	Accueil de jeunes enfants	Marennes-Hiers-Brouage
MALICHAUD ATLANTIQUE	250 à 499	Construction aéronautique et spatiale	Rochefort
AUNIS-DISTRIBUTION - DISTRIBUTION ROCHEFORTAISE - EN ABREGÉ AUDIS DISRÔCH	250 à 499	Hypermarchés	Rochefort
LIGUE FRANÇAISE PROTECTION OISEAUX	250 à 499	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	Rochefort
CA ROCHEFORT OCEAN	200 à 249	Administration publique générale	Rochefort
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	200 à 249	Action sociale sans hébergement	Rochefort
SAS BONNEMIE ILE O DIS	200 à 249	Commerce de gros non spécialisé	Saint-Pierre-d'Oléron

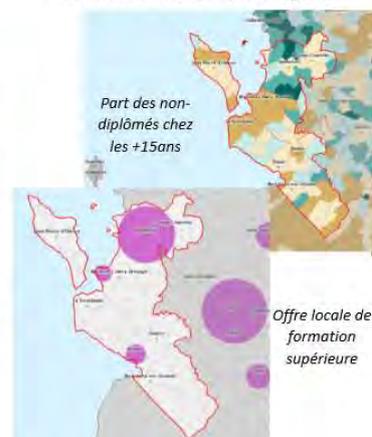
Source : Insee, SIRENE, janvier 2022, traitement NADEM

UN TERRITOIRE, DES IDENTITES ECONOMIQUES



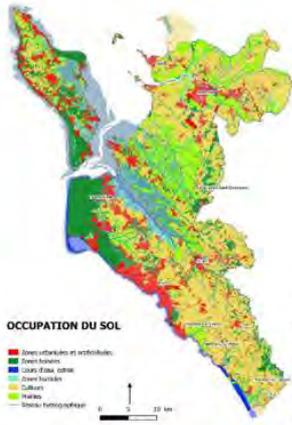
UN DEFICIT DE FORMATION

Un faible niveau de formation et l'absence de formation du supérieur



1.3. Dynamiques environnementales

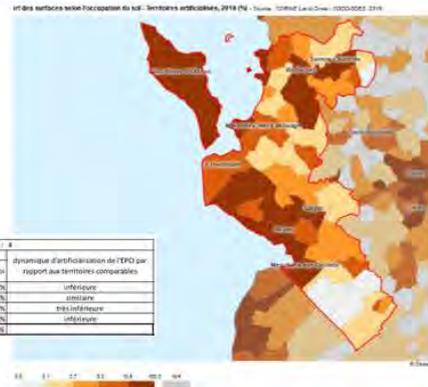
UN NIVEAU DEJA ELEVE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS



10,3% de sols artificialisés sur le territoire (5,3% en France)

Une dynamique d'artificialisation ralentie

Mairesies Déclariées - Rochefort Océan - Région Aquitaine	EPCI	Taux de croissance annuel moyen 2009-2013				Dynamique d'artificialisation de l'EPCI par rapport aux territoires comparables
		Surfaces artificialisées	Population	Ménages	Emplois	
CA Rochefort Océan		12,7%	0,46%	0,13%	0,52%	inférieure
CC de l'île d'Oléron		22,9%	0,30%	0,09%	0,38%	inférieure
CA Région Atlantique		12,8%	0,50%	0,14%	0,59%	très inférieure
CC du Bassin de Marennes		9,6%	0,47%	0,10%	0,29%	inférieure
Région Nouvelle-Aquitaine		7,4%	0,80%	0,25%	0,25%	



UN ESPACE LITTORAL, ESTUARIEN ET INSULAIRE REMARQUABLE MAIS FRAGILE

Des espaces naturels remarquables et nombreux

Les îles et presqu'îles

Îles d'Aix, d'Oléron, Madame
Les presqu'îles d'Arvert et de Fouras

Les terres hautes

Les lieux d'habitation et de cultures céréalières et viticoles

Les estuaires

La Gironde, la Charente et la Seudre

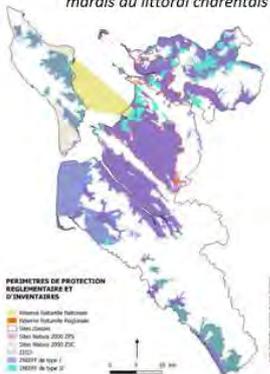
Les marais du littoral charentais

Marais de Brouage, de la Seudre, d'Oléron et de l'estuaire de la Gironde

Un paysage riche et atypique, fruit d'un travail d'appropriation des sociétés humaines à travers le temps

Des espaces protégés à fort intérêt écologique : des sites classés, sanctuaire de biodiversité, de préservation des habitats naturels et inscrit dans des continums

Projet de Parc naturel régional des marais du littoral charentais



Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Une réflexion collective interterritoriale pour la gestion des ressources patrimoniales



585 km² de périmètres d'intérêt écologique, soit 48 % du territoire

1.4. Analyse AFOM synthétique

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire très attractif qui bénéficie d'un très bon cadre de vie. Forte attractivité résidentielle et touristique. • Une qualité environnementale avec des paysages et des espaces naturels. Grande richesse paysagère et biologique : littoral, estuaires, marais, dunes, estrans, massifs forestiers. • Des spécialisations économiques fortes et complémentaires (industrie, tourisme, activités présentielle, agriculture-pêche-aquaculture) • L'ostréiculture, filière d'excellence • Une filière touristique très développée favorisée par de nombreuses aménités, des sites réputés et un espace littoral très attractif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de formation de la population assez faible. • Le manque d'offres de formations locales, notamment du supérieur • Fracture socio-territoriale liée à des tensions sur le marché immobilier : des jeunes actifs et des familles contraintes par les prix de l'immobilier. • Problématique du logement pour les actifs permanents • Forte saisonnalité et précarité des emplois (tourisme, ostréiculture...) • Une économie peu diversifiée, forte dépendance aux activités présentielles, notamment touristique.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Energies renouvelables (éolien, EMR). • Viellissement de la population : des activités Santé humaine et Action sociale en forte croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire vulnérable face aux enjeux du changement climatique (submersion, montée des eaux, recul du trait de côte) • Qualité des eaux • Pressions multiples sur le territoire : démographique, touristique, foncière, infrastructures, renforcées par la régression de l'élevage.

1.5. Analyse des besoins et potentiels de développement

BESOINS	POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements et de services de proximité dans l'arrière-pays. Réflexion à porter en lien avec la question des mobilités. • Une meilleure maîtrise du foncier. Des logements pour les actifs permanents et les travailleurs saisonniers. • Des formations pour accompagner les salariés et les entreprises. • Valoriser l'innovation au sens large, incrémentale des PME-TPE • Une approche systémique des marais et des zones naturelles. • Garantir la qualité des eaux marines. • Préserver les habitats et la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mobilités douces pour les résidents • Des compétences et des savoir-faire transversaux aux secteurs industriels du territoire • Des filières économiques émergentes, dont l'économie circulaire • Une offre touristique nouvelle et alternative. • Des produits locaux et de la gastronomie locale • Les énergies renouvelables

2. Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

- **Axe 1** : Diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local
- **Axe 2** : Concilier, valoriser et préserver des patrimoines du territoire (naturel, paysager, historique...) dans une approche économique et durable
- **Axe 3** : Développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population

Au regard des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, la stratégie territoriale s'inscrit dans la continuité de celle du précédent contrat.

Au regard de ces éléments, les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions sont les suivants :

Enjeu 1 – Soutenir le tissu économique

Le territoire compte plusieurs secteurs clés qui portent la dynamique économique du territoire : industrie aéronautique, industrie nautique, pêche – aquaculture, tourisme, commerce, santé humaine et action sociale. Le tourisme, l'industrie aéronautique et les activités agricoles – aquacoles et pêche, constituent les principaux moteurs du tissu économique local. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a fortement impacté les deux premiers soulignant l'importance d'une stratégie de diversification et de résilience du tissu économique local. Le maintien de ces activités à court, moyen et long-terme requiert des approches nouvelles et nécessitent de repenser les modèles de développement.

Le tourisme exerce de fortes pressions sur le littoral et est concentré sur une frange littorale étroite. L'activité est aussi fortement saisonnière et orientée vers les populations extérieures au territoire. Si elle reste un atout majeur du territoire, l'offre touristique dite « de masse » interroge sur la durabilité du modèle, tant sur le plan environnemental qu'en matière d'aménagement.

Les activités agricoles, aquacoles et pêche sont soumises à des contraintes (notamment environnementales) qui amènent à repenser certains modèles (diversification des marais par exemple). La question alimentaire est devenue une préoccupation centrale avec une réflexion portée sur l'ensemble des chaînes de valeur et d'approvisionnement. Le modèle économique agricole requiert une reprise en main par les acteurs locaux afin d'accompagner la nécessaire transition agricole et tisser des liens plus étroits entre lieux de production et lieux de consommation.

Dans le domaine de l'aéronautique, la démarche "Territoire d'industrie" a permis de fédérer les moyens de l'Etat, des collectivités et des entreprises dans un objectif de reconquête industrielle et de développement du territoire.

Au-delà, des secteurs, plus modestes aujourd'hui, nouveaux parfois, font l'objet d'une attention particulière : la diversification des productions dans les marais, des activités nouvelles en soutien de la diversification de l'offre touristique vers un tourisme orienté nature, une réflexion sur les activités de bien-être (autour du thermalisme par exemple), des filières nouvelles (filière équine par exemple). Le soutien aux filières d'excellence et aux filières d'avenir du territoire constitue un enjeu fort pour le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire. Il pose la question du soutien et de la diversification du tissu économique local dans un objectif de résilience et de développement d'activités pensées au service des populations présentes. L'identification et l'accompagnement des démarches innovantes sur le territoire, qui passent trop souvent sous les radars des mesures traditionnelles de développement économique, constituent des enjeux sous-jacents.

Enfin, dans le cadre du Contrat régional précédent, le territoire a initié une "mission Croissance bleue" permettant d'identifier le potentiel de développement d'une stratégie commune à travers un diagnostic territorial et des ateliers de concertation. Cette mission a permis l'élaboration d'un premier programme d'actions, validé par le comité de pilotage de la mission le 16 juin 2022.

Enjeu 2 - Répondre aux besoins des populations présentes et nouvelles

Le territoire est fortement attractif, notamment auprès d'une population de jeunes retraités recherchant un cadre de vie agréable. Cette pression démographique est un atout. Toutefois, elle génère des problématiques nouvelles, accrues par ailleurs depuis la crise sanitaire, en matière d'accès au logement notamment. La forte attractivité (résidentielle et touristique) interroge les besoins des populations nouvelles et présentes sur le territoire et leurs conditions d'accueil.

Tout d'abord, le maillage du territoire constitue un enjeu de premier ordre : i) le développement d'une ruralité active, dynamique et de proximité ; ii) le maintien de centres urbains structurants ; iii) l'attractivité et le rayonnement des pôles intermédiaires (Saujon, Marennes-Hiers-Brouage, La Tremblade, Tonnav-Charente, etc.).

Par ailleurs, le maintien des actifs et d'un tissu familial sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu fort du territoire enclin, d'une part, à un déséquilibre important entre actifs et inactifs et, d'autre part, à une réelle fracture socio-territoriale entre la frange littorale et l'arrière-pays.

Enfin, la dynamique des centres-villes et des centres-bourgs, la présence d'équipements structurants, l'accès aux services, notamment à des services de santé de proximité, la question des mobilités, y inclus les infrastructures cyclables pour les déplacements du quotidien, l'offre culturelle, constituent autant d'enjeux cruciaux pour une approche systémique en matière d'aménagement du territoire.

Enjeu 3 – Favoriser la symbiose des activités anthropiques dans leur environnement

Le territoire possède pour caractéristique forte d'avoir une grande diversité paysagère qui fait l'objet d'une attention particulière et de protections via différents programmes. L'espace littoral est cependant soumis à de fortes pressions. Le territoire est également l'un des premiers impactés par le

changement climatique avec la problématique de la montée des eaux et la répétition de phénomènes naturels extrêmes. Enfin, les réglementations en vigueur sur le patrimoine bâti et architectural constituent des freins, voire des blocages, pour l'intégration de sources d'énergies renouvelables sur une grande partie du territoire.

Maintenir un écosystème viable et durable, notamment dans les marais, trait d'union entre les quatre intercommunalités, constitue un enjeu fort pour la préservation de la biodiversité et des habitats, la qualité des eaux et, plus largement, l'harmonie des activités humaines dans leur environnement proche : les activités agricoles en premier lieu, mais aussi les activités touristiques, culturelles, etc. La prise en compte des relations et des interdépendances entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent constitue un enjeu pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles.

Enfin, l'amélioration des pratiques de déplacement et d'habitat pour tendre vers une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans l'environnement urbain, constitue un enjeu fort pour le territoire.

3. Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 4 grandes ambitions ont ainsi pu être redéfinies dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Ambition 1 – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – Accompagner les dynamiques d’innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transitions des entreprises et d’élévation des compétences

Le territoire se donne pour objectif de soutenir et d’accompagner le tissu économique local dans un objectif de résilience et de développement de produits et de services pour les populations présentes. Il ambitionne de soutenir et de faire émerger des filières d’excellence nouvelles en s’appuyant sur les ressources et les forces vives du territoire et en valorisant un développement économique endogène.

De même, le territoire a pour objectif de structurer une offre agricole et de produits alimentaires pensée au service des habitants du territoire, résidents permanents et saisonniers. Plus spécifiquement, il vise à renforcer des liens plus étroits entre production et consommation locale.

Le territoire ambitionne de rééquilibrer son positionnement touristique en sortant du tout balnéaire et en développant une offre touristique plus qualitative, plus durable et respectueuse du patrimoine local.

Il souhaite poursuivre le soutien au secteur industriel notamment en prolongeant le dispositif “Territoire d’industrie” dans un objectif de reconquête et de développement industriels en :

- renforçant les filières structurantes et l’attractivité du territoire
- encourageant les synergies et l’innovation
- diversifiant le tissu économique
- investissant sur le capital humain et en développant les talents.

Enfin, il souhaite faire de l’économie bleue un axe de développement économique fort en poursuivant la mission “Croissance bleue” par la mise en oeuvre d’un premier programme d’actions articulé autour de 5 finalités :

1. Préserver le patrimoine maritime du territoire et participer à son adaptation au changement climatique
2. Favoriser le développement de filières de proximité
3. Faciliter le recrutement dans les filières nautiques actuelles et participer à l’évolution des besoins
4. Participer à la généralisation du concept d’économie circulaire
5. Participer à une meilleure visibilité des potentiels offerts par une économie bleue durable

Sous axe 1.1 Soutenir le développement de l’innovation et des filières
Sous axe 1.2 Accompagner la mutation de l’économie touristique

Sous axe 1.3 Relocaliser l'agriculture et organiser les filières courtes
Sous axe 1.4 Développer la formation en adéquation avec les besoins du territoire
Sous axe 1.5 Améliorer et rendre attractive l'offre d'accueil des acteurs économiques

Principaux projets du territoire en matière d'activité économique :

- Mise en oeuvre des Programmes Alimentaires Territoriaux de la CCIO, de la CARA et du territoire Rochefort/Marennes
- Création d'un pôle de formation supérieure à Rochefort (CARO)
- Implantation de centres de formation en santé équine et animale sur la CARA
- création d'itinéraires cyclables dans le marais de Brouage (CCBM/CARO)

Ambition 2 : LE TERRITOIRE – Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

Le territoire se donne comme perspective de développer une ruralité active et de permettre aux centralités de jouer leur rôle.

Dans ce sens, le territoire ambitionne d'une part d'améliorer et d'harmoniser le niveau des équipements et l'offre de service disponible sur le territoire en accompagnant les collectivités, en favorisant les mobilités et en soutenant une offre culturelle stimulant la vie locale pour l'ensemble des habitants.

D'autre part, le territoire ambitionne de retrouver une certaine maîtrise de l'offre de logement disponible sur le territoire pour permettre un meilleur équilibre territorial et favoriser le parcours résidentiel des habitants, ainsi que de favoriser les mobilités du quotidien alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Il vise le développement d'habitats et de mobilités plus économes en énergie et permettant d'atteindre les objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre.

Sous axe 2.1 Conforter les centres-villes et centres-bourgs dans l'ensemble de leurs fonctions
Sous axe 2.2 Garantir l'accès à la santé et aux soins
Sous axe 2.3 Garantir l'accès de tous à un habitat approprié et économe en énergie
Sous axe 2.4 Développer les mobilités du quotidien
Sous axe 2.5 Proposer une offre artistique, culturelle, sportive et de divertissement de qualité, à l'année et pour tous les publics

Principaux projets du territoire en matière d'attractivité et de services au public :

- Création de maisons de santé pluridisciplinaires, notamment en lien avec les contrats locaux de santé (pour les EPCI en disposant)
- Création d'un équipement aquatique multifonction à Royan (CARA)

Ambition 3 : LES PATRIMOINES – Préserver et valoriser les patrimoines naturel, culturel et bâti du territoire

L'objectif est ici de valoriser une approche transversale sur le territoire en adoptant une entrée par les paysages caractéristiques du territoire : les marais en premier lieu, les estuaires, les dunes, les forêts, les estrans... L'ambition sous-jacente est de faire de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et de la qualité des paysages un atout pour le développement local

Le Grand Projet du Marais de Brouage s'inscrit pleinement dans cet objectif. Conduit par l'entente intercommunautaire Rochefort/Marennes depuis 2017, ce projet, qui a déjà permis de mettre en œuvre différentes actions de préservation et de valorisation du marais. Sur la durée du Contrat de Développement et de Transition, il prendra un nouvel essor puisqu'une partie des actions menées dans ce cadre s'inscriront dans le cadre d'une Opération Grand Site.

La labellisation Grand Site de France de l'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort offre au territoire une reconnaissance nationale de la richesse de son patrimoine naturel et architectural. Dans les prochaines années, plusieurs actions structurantes du Grand Site seront mises en œuvre dans l'objectif du renouvellement du label en 2026.

En complément, la CARA et la CCBM ont engagé en 2020 une démarche conjointe de valorisation et de préservation des marais de la Seudre. Une première phase d'ingénierie a débouché sur un programme d'actions qui sera validé fin 2022. Un des enjeux du Contrat de Développement et de Transitions sera d'accompagner la mise en œuvre de ces actions.

La valorisation de l'identité architecturale locale constitue un objectif transversal, tant en matière paysagère, touristique et de qualité de vie.

Sous axe 3.1 Valoriser, restaurer et protéger les espaces sensibles et la biodiversité
Sous axe 3.2 Préserver et promouvoir le patrimoine bâti et architectural

Principaux projets du territoire en matière de patrimoine :

- Requalification de la Pointe de Port-des-Barques et de l'Île Madame (Département de la Charente-Maritime / CARO / commune de Port-des-Barques)
- Restauration du Pont suspendu de Tonnay-Charente (commune de Tonnay-Charente)
- Requalification de la Pointe de la Fumée à Fouras les Bains (Département de la Charente-Maritime)

- Rénovation du marché central de Royan, monument emblématique de l'architecture "Royan années 50"

Ambition 4 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Préserver la qualité de l'environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l'adaptation du territoire face au changement climatique

Le territoire ambitionne de structurer et d'intégrer de nouvelles pratiques à l'échelle du territoire en tissant des liens plus directs entre la production et la consommation locale, en soutenant la diversification des productions et en travaillant sur leur complémentarité, en favorisant la réduction et la valorisation des déchets, en intégrant les objectifs de sobriété énergétique dans le

développement d'habitats, d'équipements

de services et de mobilités ou encore en travaillant sur la promotion des énergies renouvelables.

Dans sa stratégie "Croissance bleue", le territoire se fixe des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, de certification environnementale d'acteurs maritimes et de développement de l'économie circulaire.

Sous axe 4.1 Soutenir les stratégies de réduction et de valorisation des déchets
Sous axe 4.2 Progresser vers la sobriété énergétique
Sous axe 4.3 Préserver la qualité environnementale du territoire
Sous axe 4.4 Lutter contre les risques naturels

Principaux projets du territoire en matière d'activité économique :

- Création d'un tiers lieu dédié à l'économie circulaire (CARO)
- Etude sur le potentiel des énergies marines renouvelables* (CARO)
- Labellisation environnementale des ports* : port de commerce Rochefort/Tonnay-Charente
- Recyclage et réemploi des composites issues des navires de plaisance* (CARO / CARA)
- Création d'une "recyclerie / ressourcerie" sur le territoire de la CARA

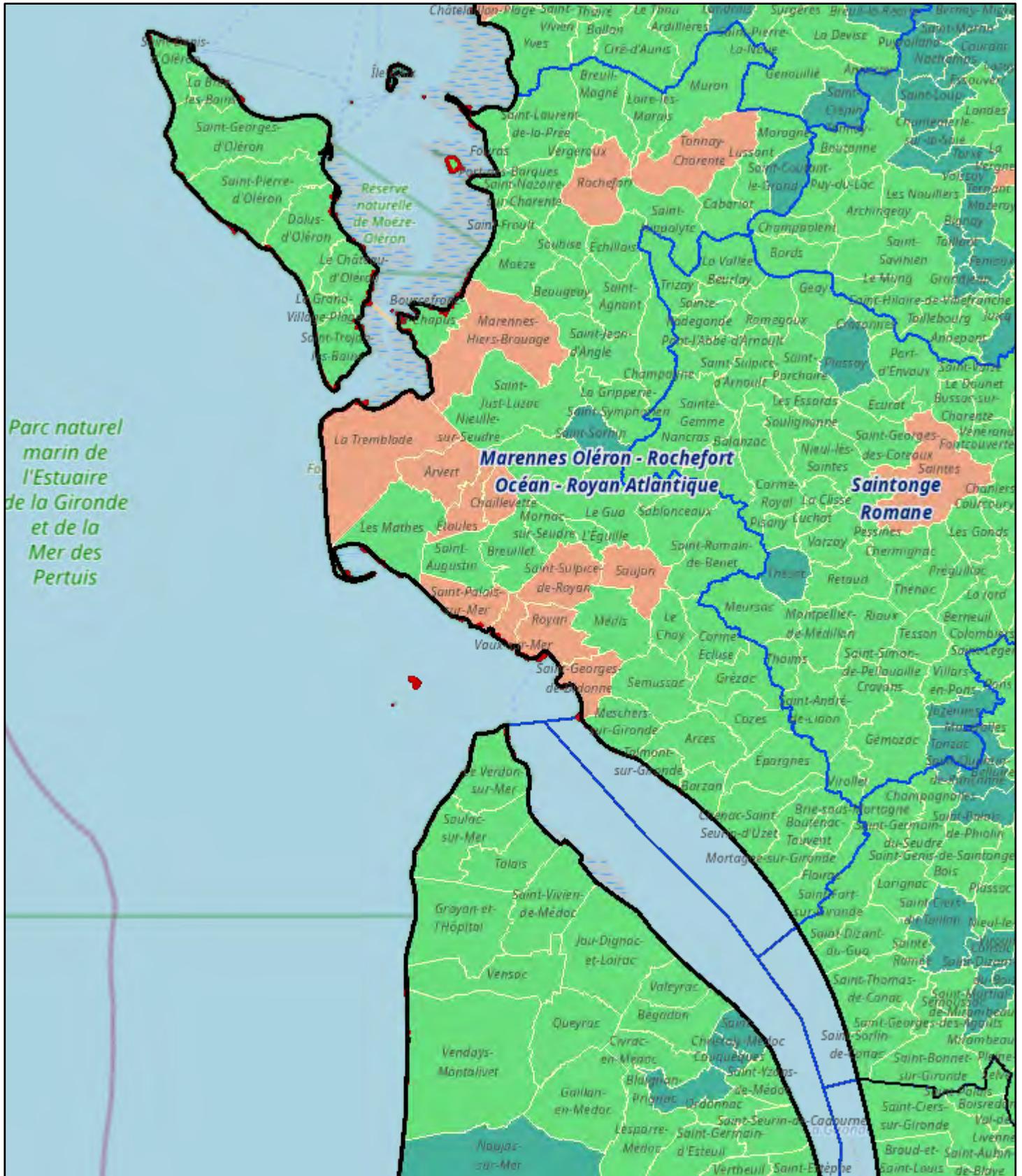
* actions inscrites dans le cadre de la mission Croissance bleue

										Prévisionnel / priorisation des actions						
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DES ILES ET ESTUAIRES CHARENTAIS 2023-2025																
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/ AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	Axe 1 : Accompagner les dynamiques d'innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transition des entreprises et d'élévation des compétences	Sous axe 1.1 Soutenir le développement de l'innovation et des filières	Rénovation de la Criée de Royan	Syndicat Mixte Portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre	Royan	Mature		11 000 000 €	2 500 000 €		X		Projet inscrit au volet territorial du CPER 21-27 Intervention FEAMPA et Région	Industrie et filières		
2			Création de chambres froides au sein de la plateforme des produits de la mer	Communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM)	Bourcefranc-Le-Chapus	Amorçage			180 000 €			X	X			
3			Création d'ateliers entrepreneuriaux au sein du Technopôle de l'Arsenal Rochefort Océan	Communauté de d'agglomération Rochefort Océan (CARO)	Rochefort	Mature	X			1 045 000 €	156 750 €	X	X		Soutien au déficit de financement de l'opération	Industrie et filières
4		Sous axe 1.2 Accompagner la mutation de l'économie touristique	Aménagement durable des stations (ADS) : Saint-Palais-sur-Mer dont site de la forêt des Combots d'Ansoine, Les Mathes la Palmyre, Saint-Georges-de-Didonne	Commune de Saint-Palais-sur-Mer Commune Les Mathes-La Palmyre Commune de Saint-Georges-de-Didonne	La Palmyre Saint-Georges-de-Didonne Saint-Palais-sur-Mer	Amorçage					X	X	X	Projets de requalification, d'aménagement et de gestion durable des espaces Projet de Saint-Palais-sur-Mer mature en 2023	Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
5		Sous axe 1.3 Relocaliser l'agriculture et organiser les filières courtes	Développement de l'espace test agricole en maraîchage biologique (phase 2)	Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA)	Le Chay, Saint-Romain-de-Benet et Saujon	Mature	X		81 700 €	16 340 €	X			Sous réserve des évolutions du RI Installation de la direction de l'Agriculture	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
6			Développement de la filière chanvre en sud Charente Maritime	CARA	Communauté d'agglomération Royan Atlantique	Amorçage	X				X	X		Démarche interterritoriale avec les Communautés de communes de Haute Saintonge et de Gémozac	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
7		Sous axe 1.4 Développer la formation en adéquation avec les besoins du territoire	Mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales	Communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO)	CCIO	Mature	X		29 000 €	17 400 €	X			Sous réserve AAP ITE (initiative territoriale pour l'emploi) - Taux d'aide max : 60%	Emploi - Formation	
8			Croissance bleue - Analyser et favoriser de l'adéquation entre les formations proposées et les emplois d'aujourd'hui et de demain	CARA / CARO / CCIO	CARA / CARO / CCIO	Amorçage	X				X			Sous réserve AAP ITE (initiative territoriale pour l'emploi) - Taux d'aide max : 60% Sous réserve AAP AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) - Taux d'aide maxi : 60%	Emploi - Formation	
9			Création d'un pôle de formation / enseignement supérieur à Rochefort dans le cadre de la reconversion du site Saint-Charles	CARO	Rochefort	Amorçage						X	X	Projet inscrit au volet territorial du CPER 21-27	Emploi - Formation	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
10		Sous axe 1.5 Améliorer et rendre attractive l'offre d'accueil des acteurs économiques	Création d'un hôtel d'entreprises sur la ZAE de l'aérodrome Royan-Médis	CARA	Royan-Médis	Mature			274 322 €	35 288 €	X			Soutien au déficit de financement de l'opération	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
11			Etude de faisabilité pour l'optimisation de l'aménagement et la gestion des espaces et des équipements économiques	CCIO	CCIO	Amorçage	X				X				Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
12			Développement une pépinière d'entreprises	CCIO	St-Georges-d'Oléron	Amorçage	X		2 525 737 €			X	X	Soutien au déficit de financement de l'opération	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
13			Création d'un Tiers Lieu / FabLab en centre ville de Marennes	Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Amorçage						X	X	Tiers lieux 2021-2024	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
14	Axe 2 : Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants	Sous axe 2.1 Conforter les centres-villes et centres-bourgs dans l'ensemble de leurs fonctions	Réhabilitation du marché central de Royan	Commune de Royan	Royan	Mature		5 200 000 €	120 000 €	X	X		15% des dépenses éligibles HT, max 60 000 €/an - Restauration du patrimoine protégé au titre des MH sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine		
15			Création d'un tiers lieu dans les anciennes écoles	Commune de Saint-Trojan-les-Bains	Saint-Trojan-les-Bains	Amorçage	X					X		Sous réserve de la conformité du projet avec l'AMI Tiers Lieux 22-24	Commerce - Artisanat - Développement local	
16			Projets de halles et marchés : Arces-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne,...	Communes	Arces-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne	Amorçage	X					X	X	X	Revitalisation centres bourgs	
17		Sous axe 2.2 Garantir l'accès à la santé et aux soins	Création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle	Commune de Dolus-d'Oléron	Dolus-d'Oléron	Mature	X		2 065 301 €	200 000 €	X	X			Santé - Silver économie	
18			Création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle	Commune de l'île d'Aix	île d'Aix	Mature	X		438 328 €	75 000 €	X				Santé - Silver économie	
19			Création d'un centre de santé	Commune de Royan	Royan	Mature			791 680 €	158 336 €	X				Santé - Silver économie	
20		Sous axe 2.3 Garantir l'accès de tous à un habitat approprié et économe en énergie	Création d'une résidence de logements temporaires	CCIO	St Pierre d'Oléron	Amorçage	X				X	X	X	Projet ciblé en direction des jeunes en insertion professionnelle et des salariés en mobilité géographique	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
21			Construction de logements pour les travailleurs saisonniers	Commune de St-Denis-d'Oléron	St-Denis-d'Oléron	Mature	X		950 000 €	187 500 €	X				Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
22			Création d'une résidence Habitat jeunes	Commune de Dolus-d'Oléron	Dolus-d'Oléron	Mature	X		764 500 €	112 000 €	X			Sous réserve des évolutions du RI Logement - 7000 € par place	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

										Prévisionnel / priorisation des actions						
23	Sous axe 2.4 Développer les mobilités du quotidien	Mise en œuvre du Schéma cyclable de la CARA : 5 tronçons touristiques	CARA / Communes	CARA	Amorçage	X			X	X	X	Un tronçon à Saint-Palais-sur-Mer, un tronçon à Royan-Vaux-sur-Mer, un tronçon à La Tremblade et un tronçon Saint-Augustin 25% maximum des dépenses éligibles HT	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
24		Création de la trans'oléronaise cyclable	CCIO	CCIO	Amorçage	X			X	X	X		Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
25		Développement des itinéraires cyclables pour l'intensification de l'usage touristique du vélo	CCIO	CCIO	Amorçage	X			X	X	X		Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
26		Sous axe 2.5 Proposer une offre artistique, culturelle, sportive et de divertissement de qualité, à l'année et pour tous les publics	Construction d'un équipement aquatique multifonction de centralité à Royan	CARA	Royan	Amorçage					X		20 % max des dépenses éligibles HT	Sport		
27			Réhabilitation du cinéma Art & Essai du Relais de la Côte de Beauté	Commune de Saint-Georges-de-Didonne	Saint-Georges-de-Didonne	Amorçage					X			Culture - Patrimoine		
28			Requalification du cinéma intercommunal Art & Essai L'Eldorado	CCIO	Saint-Pierre-d'Oléron	Amorçage	X				X	X		Culture - Patrimoine		
29	Axe 3 : Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et bâtis du territoire	Sous axe 3.1 Valoriser, restaurer et protéger les espaces sensibles et la biodiversité	Adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité dans le marais de Brouage en lien avec l'élevage extensif	Entente intercommunautaire CCBM / CARO	CCBM / CARO	Mature	X	518 000 €	115 600 €	X	X	X	Intégration du paysage Amélioration des équipements pastoraux Préservation de la richesse écologique Adaptation et résilience du marais	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
30			Développement touristique et patrimonial du marais de Brouage	Entente intercommunautaire CCBM / CARO	CCBM / CARO	Mature	X	1 259 686 €	251 937 €	X	X	X	Création d'itinéraires cyclables (vélodysée)	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
31			Gestion du réseau hydraulique d'intérêt collectif du marais de l'île d'Oléron	CCIO	CCIO	Mature	X	2 130 000 €	426 000 €	X	X	X	Elaboration et mise en œuvre du programme de travaux 2023-2024 (études et travaux) Manipulation et entretien des ouvrages hydrauliques (études et travaux)	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
32			Revalorisation des zones de marais en déprise, développement touristique et patrimonial du marais de l'île d'Oléron	CCIO	CCIO	Mature	X	290 000 €	58 000 €	X	X	X	Expérimentation cohabitation des usages primaires pour l'entretien du marais Préservation et gestion des zones tampons	Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
33			Amélioration de la connaissance du marais de l'île d'Oléron	CCIO	CCIO	Mature	X	85 000 €	17 000 €	X	X	X	Analyse de l'évolution du niveau d'eau Etude hydrogéologiques Etude qualité de l'eau	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
34			Réhabilitation du marais ostréicole et structuration de la gouvernance du marais de la Seudre	CCBM/CARA Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre Groupement Qualité Huitres Marennes Oléron	CCBM/CARA	Mature	X	155 000 €	31 000 €	X	X	X	Cartographie des potentiels de réhabilitation du marais Réhabilitation du marais ostréicole Structuration des propriétaires du marais	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
35			Maintien et développement des activités primaires dans le marais de la Seudre	CCBM/CARA	CCBM/CARA	Mature	X	190 000 €	38 000 €	X	X	X	Prospective sur le potentiel de valorisation des plantes halophiles Etude de potentiel de développement de la filière crevette de la saliculture, de la filière piscicole Développement d'espaces test	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles	
36			Requalification durable de la Pointe de Port-des-Barques et de l'île Madame	CD17/CARO/Commune de Port-des-Barques	Port-des-Barques et l'île Madame	Mature	X	2 000 000 €	500 000 €	X	X	X	Projet inscrit au volet territorial du CPER 21-27	Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
37			Requalification de la Pointe de la Fumée à Fouras-les-Bains	CD17	Fouras-les-Bains	Mature	X	13 500 000 €		X	X	X	Projet inscrit au volet territorial du CPER 21-27 Accompagnement au titre des compétences et des règlements d'intervention régionaux	Tourisme		
38			Réalisation d'une cartographie de la biodiversité et des habitats naturels à l'échelle de l'intercommunalité	CCIO	CCIO	Mature	X	55 000 €	11 000 €	X			20% des dépenses éligibles HT	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
39			Restauration d'espaces naturels dégradés	CCIO	CCIO	Mature	X	135 000 €	27 000 €	X	X	X	20% des dépenses éligibles HT	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
40			Poursuite de la démarche "Oléron qualité littoral"	CCIO	Dolus-d'Oléron Saint-Georges-d'Oléron Saint-Denis-d'Oléron	Amorçage	X			X	X	X	Analyse site par site	Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
41			Sous axe 3.2 Préserver et promouvoir le patrimoine bâti et architectural	Restauration du Pont suspendu de Tonnay-Charente	Commune de Tonnay-Charente	Tonnay-Charente	Amorçage	X	18 872 209 €		X	X	X	Projet inscrit au volet territorial du CPER 21-27	Culture - Patrimoine	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
42				Extension du musée de l'île d'Oléron	CCIO	Saint-Pierre-d'Oléron	Mature	X	1 771 000 €	354 200 €	X	X	X	20% maximum des dépenses éligibles HT	Culture - Patrimoine	

43	Axe 4 : Préserver la qualité de l'environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l'adaptation du territoire face au changement climatique	Sous axe 4.1 Soutenir les stratégies de réduction et de valorisation des déchets	Etude de faisabilité d'une recyclerie	CARA	CARA	Amorçage	X			X			Sous réserve AAP 3R Réemploi, Réparation et Réutilisation ADEME/Région	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
44			Croissance bleue : Aide au réemploi et au recyclage des matériaux issus de la plaisance et de la glisse (AMI "utilisation des matériaux pour mobilier urbain")	CARO / CARA	CARO / CARA / CCIO / CCBM	Amorçage	X			X	X			Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
45			Création d'un équipement regroupant une ressourcerie, une déchetterie, une matériauthèque, un espace de formation et un espace pédagogique	CARO	CARO	Amorçage	X			X	X			Sous réserve AAP Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets	Environnement
46		Sous axe 4.2 Progresser vers la sobriété énergétique	Croissance bleue - Etude du potentiel en énergies marines renouvelables (hors éolien)	CARO	CARA CARO / CCIO / CCBM	Mature	X	20 000 €	10 000 €	X				Transition énergétique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
47		Etude d'opportunité du déploiement de l'hydrogène sur le territoire de la CARA	CARA	CARA	Mature	X	50 000 €	25 000 €	X				Sous réserve AAP Hub de mobilité Hydrogène routier et maritime ; Taux d'aide maximum : 50%	Transition énergétique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
48		Sous axe 4.3 Lutte contre les risques naturels	Mise en œuvre de la future stratégie locale de gestion de la bande côtière	CARA	CARA	Amorçage	X			X	X	X	Région et FEDER OS 2.4	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
49			Stratégie locale de gestion de la bande côtière : élaboration d'un plan intercommunal de gestion des sédiments	CCIO	CCIO	Amorçage	X	80 000 €	160 000 €	X				Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
Ingénierie du contrat :			Chef de projet cohésion territorial	PMO				30 000 €	X	X	X	Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum pour 0,5 ETP)			
			Chargés de missions thématiques (territoire d'industrie et mission croissance bleue)	CARO / CARA				120 000 €	X	X	X	Sur la période 2023-2025 (20 000 €/an maximum pour 1 ETP) limité à 2 ETP par contrat			
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens	A définir				30 000 €	X	X	X	Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum)			

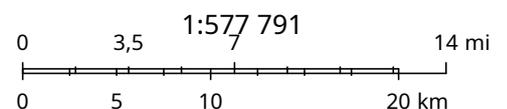
Grille communale de densité Iles et Estuaires Charentais



10/10/2022 14:30:10

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA